

Clé d'aide à la gestion des ripisylves

Travail du stage de Tom SCHRIEWER au sein du CNPF BFC



Stage
technique
2025

Sylvain Gaudin – CRPF CA © CNPF

Table des matières

Cadre de réalisation :	3
But et champ d'application :	3
Clé dichotomique & Itinéraires sylvicoles	4
Clé dichotomique :	5
1. Y a-t-il une végétation ligneuse en place en bord du cours d'eau ?	5
2. Le peuplement est-il équilibré (diversité d'essences, âges, strates et circonférences)?	5
3. La ripisylve est constituée d'essences non indigènes ?	6
4. Y a-t-il présence de Robinier faux-acacia, peuplier Fritzi Pauley, chêne rouge, érable negundo, ailante dans la ripisylve ?	7
5. Y a-t-il des arbres présentant un intérêt biologique (cavité, écorce dégradée, nid, bois mort, champignon, liane (hors vigne vierge), arbre >67,5 cm de diamètre, couchés, arbres coulées de sève ...) ?	8
6. Des espèces invasives végétales non-ligneuses sont-elles présentes ?	9
7 Une intervention est-elle prévue (entretien, coupe, sécurisation) ?	9
Bibliographie :	10

Cadre de réalisation :

Réaliser par Tom SCHRIEWER dans le cadre du stage technique du Master Bioingénieur Gestion des Forêts et des Espaces Naturels de l'université Gembloux Agro-Bio Tech, au sein du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) Bourgogne-Franche-Comté.

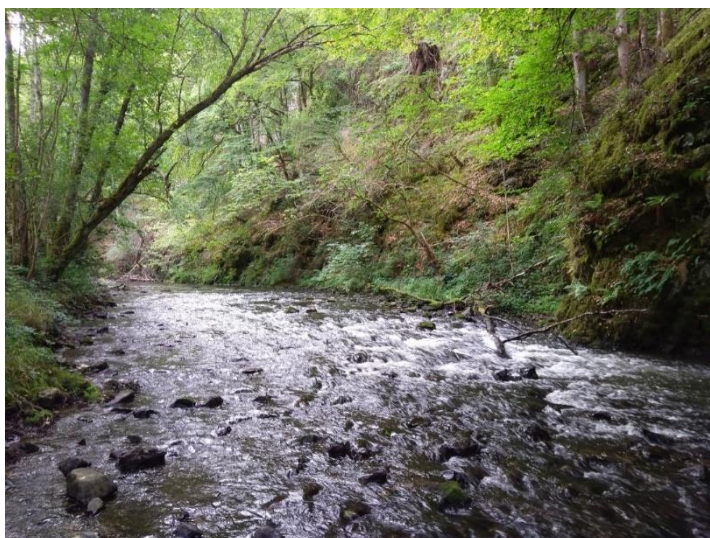
Ce stage à était encadré par Hugues SERVANT (le Maître de stage), Soraya BENNAR (la directrice adjointe du CNPF BFC), Adrien MICHEZ (le promoteur universitaire) et Hugues CLAESSENS (le coordinateur académique).

But et champ d'application :

Cette clé a pour but de guider les propriétaires et leurs gestionnaires forestiers dans la gestion de leur ripisylve¹. Pour cela, ils devront répondre à différentes questions qui leur proposeront des scénarios. Pour certaines réponses, des cas issus du document « *Itinéraire sylvicole des ripisylves* » sont proposés afin de mieux guider les actions à mener.

Cette clé s'applique aux ripisylves et aux forêts alluviales situées à 10 m des bords des cours d'eau de plaine et au lit majeur² des cours d'eau encaissés des zones de reliefs.

Il est possible d'envisager la récolte du bois, mais dans de nombreux cas les autres services et enjeux écosystémiques peuvent avoir une plus grande importance que la production ligneuse dans les ripisylves.



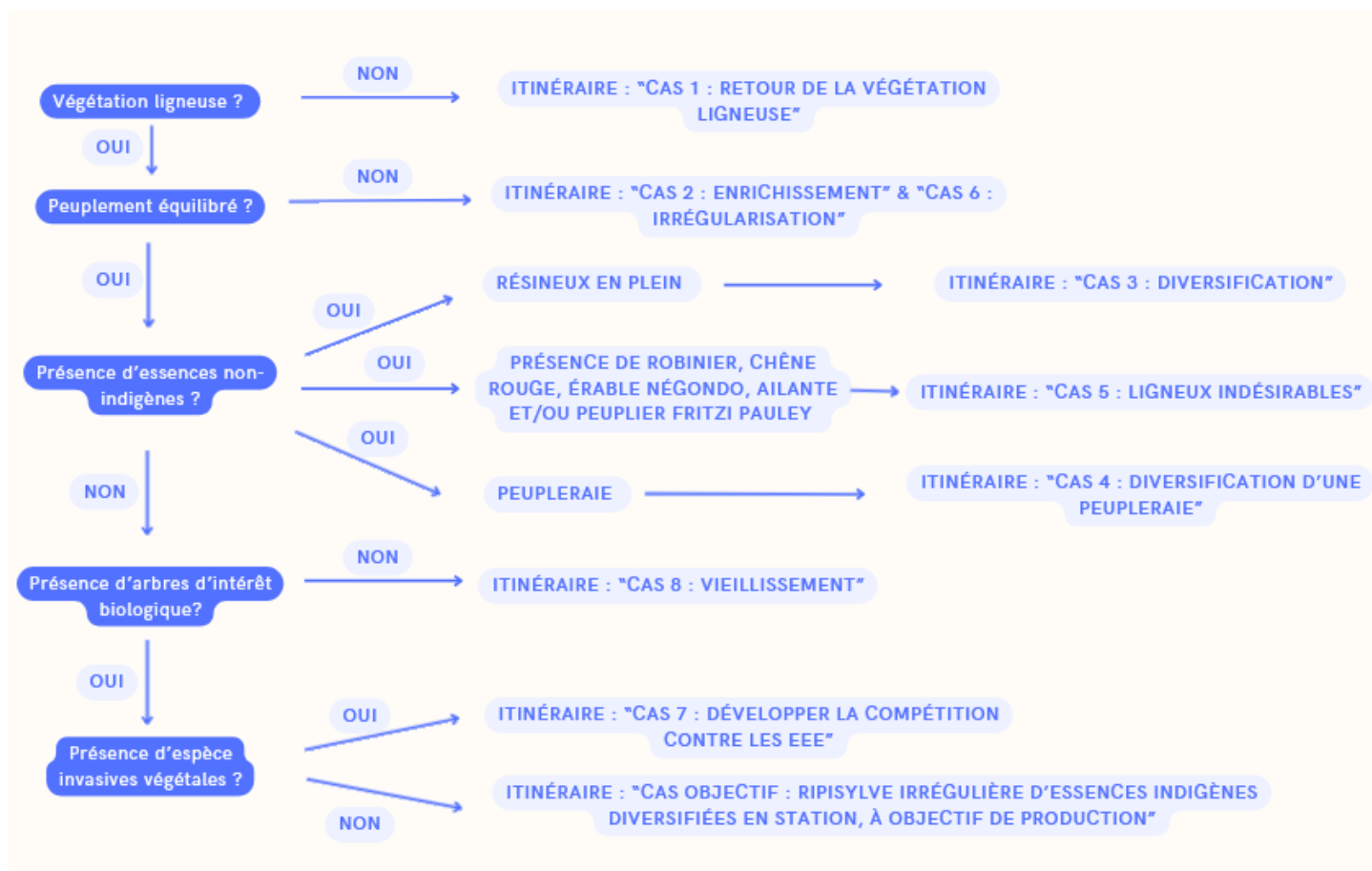
Ripisylve

Jean-Pierre Loudes@cnpf

¹ Formation boisée occupant les espaces riverains des cours d'eau.

² L'espace qui est inondé par le cours d'eau lors de fortes crues.

Clé dichotomique & Itinéraires sylvicoles



Clé dichotomique :

1. Y a-t-il une végétation ligneuse en place en bord du cours d'eau ?

- **Non** (voir cas 1 : Retour de la végétation ligneuse)
 - Scénario 1 (Sans surcoût) :
 - Ne rien faire et laisser la végétation se développer
 - Réaliser un suivi annuel pour s'assurer du développement des ligneux et vérifier que des espèces exotiques envahissantes ne se développent pas.
 - Scénario 2 (Faible coût) : (Si pression du bétail) :
 - Mettre en défens la berge à l'aide d'une clôture (± 10 €/m)
 - La régénération devra se faire naturellement
 - Réaliser un suivi annuel pour s'assurer que des espèces exotiques envahissantes ne se développent pas.
 - Scénario 3 (Investissement nécessaire) : si absence de régénération après plusieurs années :
 - Planter ou bouturer des essences indigènes
 - Arbres à ≥ 2 m de la crête de berge
 - Planter sur la zone de berge située à moins d'un mètre sous le niveau moyen estival = stabilisation de la berge
 - Préférer des boutures locales pour le saule et des plants de pépinière labélisées "végétal local".

→ Passer à 8

- **Oui**

→ Passer à 2

2. Le peuplement est-il équilibré³ (diversité d'essences, âges, strates et circonférences)?

- **Oui**

→ Passer à 5

- **non** : (voir cas 2 : Enrichissement & cas 6 : Irrégularisation)
 - Scénario 1 (sans surcoût) (Si ambiance forestière):
 - Ne rien faire. Laisser l'équilibre se faire naturellement.
 - Scénario 2 (Faible coût) :
 - Possibilité d'exploiter les gros individus (Chêne, frêne, érable, peuplier, saule). Couper proprement la souche à ras du sol afin de favoriser les rejets et le drageonnement⁴ grâce au recépage⁵.

³ Forêt comportant une diversité d'essences, plusieurs étages de végétation, des classes âges variées et une diversité de circonférences.

⁴ Mode de reproduction végétative par rejet naissant des racines ou des rhizomes.

⁵ Coupe d'un arbre au ras du sol afin de favoriser l'apparition de rejets de nouvelles tiges à partir de la souche.

- Les revenus variant en fonction du nombre et de la valeur marchande de l'arbre à couper.
- Dégager⁶ et laisser dans les trouées la régénération naturelle.
- *Scénario 3 (Investissement nécessaire) :*
 - Possibilité d'exploiter les gros individus (Chêne, frêne, érable, peuplier, saule). Couper proprement la souche à ras du sol afin de faire du recépage.
 - Si manque de diversité d'espèces possibilité de planter.
- *Scénario 4 (Investissement nécessaire) :*
 - Réaliser des trouées⁷ ≤ 20 m (le long de la ripisylve), espacées 2x la longueur de la trouée non en vis-à-vis du chaque côté du cours d'eau (650 à 950€/ha). Possibilité de recette de vente de bois.
 - Prioriser le recépage (hors saison de végétation, coupe nette et à ras du sol)
 - Possibilité de planter dans la trouée mais pas obligatoire
 - Couper en priorité :
 - Espèces non indigènes sauf le robinier, peuplier Fritzi pauley & érable negundo (voir Cas 5 : Ligneux indésirables)
 - Arbres instables risquant de créer des embâcles⁸

→ **Passer à 3**

3. La ripisylve est constituée d'essences non indigènes ?

- **Oui**
 - *Dominance d'essences indigènes (Faible coût) :*
 - Exploiter en priorité les essences non indigènes en pratiquant des éclaircies de manière dynamique et éviter les mises en lumière trop fortes.
 - *Dominance d'essences non indigènes (autre que peuplier) (Faible coût) : (voir cas 3 : Diversification)*
 - Reconstituer un tampon de feuillus indigènes sur les premiers mètres (où tout le lit majeur si possible) en exploitant progressivement les essences non indigènes dans la ripisylve.
 - Dégager et laisser se développer la régénération naturelle d'essences indigènes.
 - Planter si absence de régénération de feuillus indigènes après plusieurs années.
 - Éviter :
 - La chute d'arbres dans la rivière
 - Le tassement du sol
 - Les dépôts organiques dans l'eau
 - Les mises en lumière trop fortes.
 - *Dominance du peuplier de culture (sans surcoût) : (voir cas 4 : Diversification d'une peupleraie)*

⁶ Action d'éclaircir une forêt en enlevant certains arbres.

⁷ Ouverture créée dans le couvert forestier.

⁸ Accumulation de matériaux obstruant partiellement ou totalement un cours d'eau. Peu avoir des effets positifs sur la régulation hydrique et sur la biodiversité.

- Exploiter en priorité les peupliers ayant atteint le diamètre d'exploitabilité (> 40 cm) et situés à moins de 6 m de la crête de berge. Favoriser la régénération de différents feuillus indigènes. Éviter une mise en lumière trop brutale.
- Le peuplier peut être conservé. Exploiter les individus qui érodent ou fragilisent la berge.

→ Passer à 4

- Non

→ Passer à 5



Ripisylve pauvre en essence indigène, traversant une peupleraie

Eric Sinou - CRPF Poitou-Charentes © CNPF

4. Y a-t-il présence de Robinier faux-acacia, peuplier Fritzi Pauley, chêne rouge, érable negundo, ailante dans la ripisylve ?

- Oui
 - Voire cas 5 : Ligneux indésirables
 - Ne pas couper pour éviter le drageonnement.
 - Favoriser les essences d'ombre comme l'érable sycomore ou à croissance rapide comme le peuplier et le saule.

→ Passer à 5

- **Non**

→ **Passer à 5**



Renouées asiatiques colonisant une ripisylve

Sylvain Gaudin © CNPF

5. Y a-t-il des arbres présentant un intérêt biologique (cavité, écorce dégradée, nid, bois mort, champignon, liane (hors vigne vierge), arbre >67,5 cm de diamètre, couchés, arbres coulées de sève ...) ?

- **Oui**
 - *Scénario 1 (Sans surcoût) :*
 - Les conserver s'ils ne posent pas de menace pour la sécurité des biens et des personnes. Idéalement, en conserver >5 /ha.
 - *Scénario 2 (Investissement nécessaire) :*
 - Si risque de chute dans la rivière ou sur un endroit sensible (route, infrastructures, etc...) exploiter l'arbre

→ **Passer à 6**

- **Non**
 - Voire cas 8 : Vieillesse

→ **Passer à 6**

6. Des espèces invasives végétales non-ligneuses sont-elles présentes ?

Liste d'espèces exotiques envahissantes potentiellement présentes dans les ripisylves. Liste A et B de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) (2016). (Cette liste n'est pas exhaustive) :

Balsamine de l'Himalaya, Berce du Caucase, Buddleia de David (Arbre aux papillons), Faux-indigo, Laurier-cerise, Raisin d'Amérique, Renouées asiatiques, Solidages, Topinambour, Vigne vierge commune.

Pour l'identification de ces principales espèces exotiques envahissantes, se référer à l'herbier illustré en annexe.

- **Oui** : (voir cas 7 : Développer la compétition contre les EEE)
 - Scénario 1 (Investissement nécessaire) :
 - Éviter les éclaircies brutales et le tassement du sol
 - Favoriser la compétition naturelle par :
 - Plantation de ligneux à croissance rapide (saule (*Salix sp.*), peuplier noir (*Populus nigra*), peuplier de culture (*Populus x canadensis*) ou avec fort couvert (érable sycomore)
 - Laisser le peuplement se refermer
 - Intervenir précocement, en priorité dans les zones en début de colonisation
 - Scénario 2 (sans surcoût) :
 - Ne pas intervenir sur la zone afin d'empêcher une propagation involontaire.

→ **Passer à 7**

- **Non**
 - Voir cas objectif : Ripisylve irrégulière d'essences indigènes diversifiées en station, à objectif de production

→ **Passer à 7**

7 Une intervention est-elle prévue (entretien, coupe, sécurisation) ?

- **Non** (voir cas Objectif "Ripisylve irrégulière d'essences indigènes en station" de l'Itinéraire sylvicole ripisylves)
 - La non-intervention sur les ripisylves est une option de gestion valable
- **Oui**

- Respecter les conditions suivantes pour limiter les impacts sur le milieu :
 - Sol portant
 - Hors période de végétation, de nidification et de fraie (idéal : début septembre à début novembre)
 - Abattage dirigé hors du cours d'eau
 - Évacuer les produits de coupe du lit mineur⁹
 - Privilégier le débardage par câble (± 25 €/m³), câble-mât (± 39 €/m³) ou à cheval (± 30 €/m³)
 - Avoir un kit anti-pollution¹⁰
 - Pour les plantations, favoriser les espèces forestières indigènes avec des souches locales (pépinière avec Label "Végétal Local")

Bibliographie :

HUYLENBROECK, L., MICHEZ, A., & CLAESSENS, H. (s.d.). GUIDE DE GESTION DES RIPISYLVES. UNIVERSITE DE LIEGE – GEMBOUX AGRO-BIO TECH, A LA DEMANDE DU SPW – DCENN

REFERENTIEL DES COUTS FORESTIERS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE (FIBOIS)

GUIDE DE PERSERVATION DES RIPISYLVES (FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT)

PRIX DE VENTE DES BOIS SUR PIED EN FORET PRIVEE : INDICATEUR 2024 (FRANCE BOIS FORET)

ELEMENTS TECHNIQUES POUR LA PRESERVATION DES RUISSEAUX ET DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE (PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN)

FLORE FORESTIERE FRANÇAISE – CNPF

SCHEMA REGIONAL DE GESTION SYLVICOLE (SRGS) – CNPF BFC

PARLONS FORETS – JUIN 2025 – CNPF BFC

⁹ Espace occupé par le cours d'eau hors période de crue.

¹⁰ Kit permettant de faire face rapidement aux fuites et déversements d'huile ou d'hydrocarbures.